



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 22-23 : « Les temps de la culture »

Synthèse du Rapport du Groupe 6

**Patrimoine et friction des mémoires : les défis renouvelés de la
construction d'un héritage culturel commun**

**RÉFÉRENTE : Nathalie BONDIL, Directrice du musée et des expositions de l'Institut du
Monde arabe**

Membres du groupe :

- **Gaëlle BRYNHOLE**, directrice des affaires culturelles, ville de Noisy-le-Sec
- **Mathilde FALGUIERE-LEONARD**, responsable du département de la photographie, Médiathèque du patrimoine et de la photographie
- **Hélène LEBEDEL-CARBONNEL**, conservatrice régionale des monuments historiques adjointe, DRAC Centre- Val de Loire
- **Bénédicte LORENZETTO**, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Yvelines, DRAC Ile-de-France, ministère de la culture
- **Paul PETIT**, délégué général adjoint à la langue française et aux langues de France, ministère de la culture
- **Laure PRESSAC**, directrice de l'ingénierie culturelle, Beaux-Arts et Cie, chercheuse indépendante et résidente de la Villa Albertine

Avec la participation de **Maialen Despiou-Couret**, étudiante à Sciences Po Paris

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans

Synthèse et principaux points du rapport

Alors que la sphère patrimoniale est le réceptacle de débats passionnés, mais aussi d'atteintes violentes, tant symboliques que matérielles, c'est tout l'intérêt de ce rapport que d'avoir su apporter une approche approfondie et nuancée aux débats en cours, sans jamais les édulcorer.

Pour y parvenir, le groupe, loin de vouloir à tout prix aboutir à des constats et propositions systématiquement partagés, a choisi de valoriser ces divergences, lorsqu'il y en avait, comme une richesse. Points de vue différenciés et argumentés, ces dissonances émanent de débats propres au groupe ou de points de vue de « *réflecteurs* », personnalités extérieures sollicitées pour diversifier le profil des auteurs : artiste, élue, chercheurs, professionnels des musées. On trouvera ci-dessous quelques exemples de cette polyphonie. De même, pour certains mots clivants, car révélateurs d'opinions différentes, un double vocabulaire a parfois été choisi.

Dans ce travail, le groupe n'omet aucun aspect : les débats mémoriels actuels, les prises en compte effectuées dans les dispositifs présents, les champs à investir davantage comme celui du patrimoine, mais aussi l'attention à porter aux initiatives associatives pour que leur histoire soit documentée étant donné que, comme l'indique le rapport, « *les zones d'oubli d'aujourd'hui sont les trous mémoriels de demain* ».

Au-delà d'un panorama, ce rapport vise à préciser les termes d'une question mémorielle souvent déstabilisante pour les acteurs publics :

- Suffit-il d'élargir le spectre du patrimoine actuel pour atteindre plus de représentativité, ou faut-il engager une remise à plat fondamentale de notre histoire et de sa patrimonialisation ?
- Le discours porté doit-il émaner seulement de scientifiques ou pleinement légitimer les expériences vécues ?
- Le musée et l'espace public doivent-ils être neutres, ou des espaces engagés ?
- Le but de la patrimonialisation est-il de produire un consensus, ou d'assumer la polyphonie, voire la conflictualité ?

Au total un document très précieux dont la lecture nous informe sur le fond du sujet comme sur les argumentations sous tendant les controverses du moment.

On trouvera ci-dessous quelques éléments tirés du rapport qu'il est conseillé de lire dans son intégralité.

« On a fait croire à l'Homme contemporain qu'il était arrivé tel quel, aujourd'hui (...) or il y a une histoire commune de l'Humanité. Nous n'en sommes pas responsables, mais nous en sommes les héritiers, tous ensemble (...) que faisons-nous de cet héritage commun ? Déjà, il faut le savoir, et apaiser les esprits, les cœurs, les débats, pour construire. Mais c'est impossible si on nie l'histoire. »

Hassane Kassi Kouyaté, directeur du Festival des Francophonies en Limousin à Limoges, extrait d'un entretien de mai 2023

Le patrimoine n'a jamais été autant d'actualité : 86% des Français se disent d'ailleurs attachés à leur patrimoine culturel et 44% ont visité un site patrimonial dans l'année écoulée. La notion de patrimoine – un commun matériel ou immatériel à transmettre aux générations futures – est une construction sociale perpétuellement renouvelée. Sa conception moderne est celle d'un lieu où se rencontrent l'histoire et la mémoire collective. Précisément, la patrimonialisation change le statut de l'objet qu'il désigne et attribue un pouvoir symbolique au groupe qui l'a fabriqué. Pour les sociétés occidentales contemporaines, le patrimoine apparaît ainsi moins comme une donnée intangible que comme un champ traduisant les évolutions politiques et sociales.

Le patrimoine a été initialement pensé comme témoignage de l'histoire de la Nation. Aujourd'hui, l'élargissement du champ patrimonial a rendu plus difficile le discours d'une mémoire commune appropriée par chacun, amenant plusieurs demandes à favoriser une pluralité de récits. Aussi, le processus de patrimonialisation dépend en partie de la réception des objets patrimoniaux, parfois caractérisée par des discordances et des tensions.

Une des tensions structurantes de cette partie a été la question de la poursuite, ou non, d'un idéal universaliste.

Il conviendrait davantage d'interroger le potentiel émancipateur d'un travail sur les mémoires plurielles qui permettraient à des personnes (et en particulier les jeunes) de se reconnaître dans des récits historiques pluriels, sans nécessairement remettre en question l'idée d'un socle commun (mais bien en le nourrissant).

[Point de vue différencié]

La perspective décoloniale critique l'universalisme, car elle pense l'universalisme comme un projet impérialiste. Il existe une hiérarchie planétaire des peuples selon des critères raciaux, sexuels, épistémiques, spirituels, linguistiques et esthétiques. Or cette colonialité du pouvoir n'a pas été enterrée par les décolonisations. Si l'on veut en sortir, il faut (re)connaître les expériences vécues par celles et ceux qui ont été marqués à l'imposition de ces régimes.

En partant de ces différents constats, le rapport met en avant l'intérêt de la polyphonie pour répondre à la réhabilitation d'une Histoire commune, universelle, ouverte à toutes les mémoires. Il insiste sur l'importance du dialogue au sein des institutions culturelles, dans la programmation d'expositions et de festivals, dans le discours des guides, dans les textes des cartels, dans les typologies de patrimoines protégés, dans les discours des tutelles et leur incarnation.

I – Cartographie des enjeux

Les tensions mémorielles ne sont pas nouvelles mais se multiplient et suscitent l'émergence de discours mémoriels alternatifs qu'il convient de reconnaître et d'articuler aux discours existants. Les différents thèmes mémoriaux sont classés selon les rapports actuels entre représentants de la société civile et institutions.

a) Zones de friction

Le rapport montre d'abord que la sphère patrimoniale est devenue objet d'atteintes violentes et de manifestations politiques conduisant ainsi à une instrumentalisation de celle-ci, rejetée et utilisée pour sa portée symbolique. Le rapport fait état de plusieurs exemples d'instrumentalisation de l'histoire (ex : le Puy du Fou) qui participent de l'émergence de tensions symboliques et mémorielles à fort impact politique. Il insiste également sur la statuaire publique comme objet de contestation patrimoniale dans l'espace public.

Le patrimoine peut ainsi être le révélateur des tensions existantes, et déclencher une réaction, comme pour les atteintes récemment portées aux statues associées au fait colonial (statue du marchand d'esclaves Edward Colson à Bristol au Royaume-Uni, ou bien encore à Anvers celle de l'ancien roi de Belgique Léopold II, dont la colonisation du Congo fit dix millions de victimes), qui ont remis sur le devant de la scène des périodes, personnages et questionnements qui étaient jusqu'alors peu présents dans le débat public.

[Point de vue différencié]

Si la volonté de rectifier les récits nationaux est légitime, elle peut conduire au vandalisme, à la destruction et à la censure de l'objet patrimonial : « à la *cancel culture* anglo-saxonne, ne vaut-il pas mieux réfléchir à une *context culture* ? »

Globalement, le rapport montre que la société actuelle se saisit du sujet mémoriel pour déjouer les frustrations nées de l'invisibilisation, en prenant l'exemple du traitement des mémoires de la guerre d'Algérie. Par ailleurs, la référence au roman national a été remplacée par une transmission des savoirs historiques – notamment par l'école mais aussi par les nouveaux médias numériques – qui permettent l'appropriation du discours historique par tous, mais interrogent la légitimité des points de vue et la coexistence entre des informations plus ou moins vérifiées.

Même si la notion de protection du patrimoine est ancienne et comprend une certaine diversité des œuvres retenues, encore aujourd'hui, le patrimoine vernaculaire ou ethnographique est peu protégé. De plus, certains critères de protection des monuments ou des grands ensembles urbains posent la question de la viabilité des protections (qui engagent de nombreux coûts ; i.e entretien, adaptation aux usages, performances énergétiques, etc.). Se pose aussi la question de la friction spatiale et du choix de préserver telle ou telle mémoire du fait de sa localisation géographique et donc de son attractivité touristique, comme l'illustre certains chantiers de fouilles archéologiques dans les Antilles.

b) « Zones blanches »

Par ailleurs, le rapport s'attarde sur le fait que certaines « zones blanches » persistent : le silence reste de mise sur certains sujets (ex : la mémoire immigrée, la mémoire ouvrière) et un immense travail reste à conduire pour les traiter sur le plan historique et sur le plan de la patrimonialisation.

Sur ce point, le rapport insiste sur le traitement institutionnel de la mémoire reposant sur une logique administrative et politique qui laisse peu de place aux minorités/ minorisés.

[Point de vue différencié]

Les silences institutionnels sont des choix politiques. Il s'agira de garder une domination et de protéger la société de ses contradictions, de ses débats, et d'effacer ce qui sont des erreurs politiques. Pendant longtemps, sur les cartels placés sous des objets du patrimoine africain exposés dans les musées de France et d'Europe, on pouvait lire les mots « collecte », voire « don ».

Cependant, le récent développement de méthodes interdisciplinaires pour traiter des articulations entre histoire et mémoire au regard de la thématique des migrations constitue un avancement concernant le traitement de la mémoire des minorités.

Concernant la valorisation de récits pluriels vis-à-vis de l'histoire officielle, le rapport détaille certaines initiatives qui permettent de nuancer les mémoires.

Le rapport se questionne sur la problématique liée à la conservation de la matière première patrimoniale comme réservoir de mémoire dans le cadre des expressions éphémères telles que le street art et l'art du graffiti. Pour remédier à leur destruction, donc à l'absence et aux zones blanches de l'histoire et de la mémoire, des actions peuvent être conduites dans le domaine législatif, politique, de la recherche et du processus de patrimonialisation.

c) Zones de reconstruction

Malgré ces zones blanches, certaines communautés voient leur histoire et leur mémoire remises en lumière tant dans le secteur du patrimoine que celui de la création. Cela a notamment été rendu possible par la convention sur la protection du patrimoine culturel immatériel (ratifié en France en 2006), l'investissement par les institutions dans la création par des artistes femmes (« le patrimoine ») et la création de nouveaux médias permettant la diffusion plus simple et directe des mémoires.

Enfin, le rapport considère la francophonie comme un objet de questionnements : la langue française et les langues régionales en France, hexagone et Outre-mer ; le français et le plurilinguisme, etc. Notamment concernant les langues régionales, le rapport préconise de dépasser la seule désignation « patrimoniale » qui pourrait tendre à folkloriser la question et se rapprocher d'une promotion de la diversité des expressions culturelles.

SYNTHESE DES PROPOSITIONS DU GROUPE 6

Ces frictions interrogent le fait patrimonial sous trois angles :

- Qui ? Les acteurs culturels chargés du patrimoine sont-ils suffisamment en prise avec l'évolution de la société ?
- Quoi ? Le patrimoine actuel reflète-t-il suffisamment la diversité des mémoires ?
- Comment ? Quelles méthodes doivent être mises en place pour limiter les biais sociologiques et politiques lors de la sélection du patrimoine à transmettre ?

Le groupe a choisi là aussi d'inclure toutes les propositions, même celles qui n'étaient pas partagées par tous (indiquées en italique ci-dessous)

DIVERSIFICATION DES ACTEURS

- Inclure les acteurs du territoire dans la programmation des lieux culturels pour permettre une meilleure représentativité des thèmes et approches adoptés.
- Associer les communautés aux projets qui les concernent *et rétribuer financièrement leur contribution.*
- Etablir au ministère de la Culture un collège représentatif de la société dans sa diversité
- Mobiliser spécifiquement les jeunes au sein de la société civile
- Encourager le repérage d'artistes, de créateurs et de professionnels issus de minorités / minorisés *et mettre en place des indicateurs et des sanctions*
- Aborder ces problématiques dans le parcours de formation initiale des professionnels du patrimoine *et instaurer des quotas lors des concours de recrutement*
- Sensibiliser l'ensemble des personnels du ministère de la Culture et de ses opérateurs (i.e élargir le périmètre de la mission diversité-égalité, formations dans les DRAC et établissements publics, experts indépendants pour accompagner, etc.)

RECONNAÎTRE LES PATRIMOINES MÉCONNUS

- Encourager l'étude, la sélection et la conservation d'artefacts représentatifs de champs patrimoniaux non-traités.
- Diversifier les dates de commémorations pour qu'elles soient plus représentatives de l'histoire des Français d'Outre-mer et d'origine étrangère.
- Créer un appel à projet spécifique pour soutenir les actions sur le sujet de diversité, qui pourraient être organisés sur le format des Services numériques innovants (SNI).
- Renommer les "Journées européennes du patrimoine" en "Journées européennes des patrimoines" *voire « Journées européennes des patrimoines et des matrimoines »*

RENOUVELER LES OUTILS

- Créer un référentiel de bonnes pratiques françaises et internationales sur le sujet de la pluralité des points de vue avec des cas concrets reproductibles.
- Établir un guide de rédaction des contenus permettant la prise en compte de la diversité des points de vue et encourager son usage dans la conception et médiation des contenus (notamment pour assurer les recontextualisations politiques et économiques des œuvres).
- Encourager la production de cartes et de chronologies qui prennent en compte la spécificité du public visé et autoriser d'autres lectures des espaces d'expositions en y introduisant la création artistique des publics (chants, poèmes, etc.).
- Dans les études de public, permettre aux répondants de s'identifier comme membre d'un groupe social déterminé.
- Mettre à profit les recherches archéologiques pour valoriser une histoire plurielle
- Poursuivre et élargir la réflexion sur la provenance et la restitution des oeuvres d'art et *prévoir une réparation juridique et politique*
- Encourager le débat public, poursuivre et élargir la réflexion sur la restitution des œuvres d'art en travaillant par exemple en concert avec les populations d'origine sur les modalités de présentation de l'œuvre d'art.
- *Etablir un inventaire des monuments présents dans l'espace public sur des critères de représentativité*
- Mener un travail éditorial sur les manuels scolaires